

LISTE DES COMMUNES POUR PASSEPORTS et CNIS

A compter du 14 mai 2009, les communes suivantes (dont la liste est fixée par arrêté préfectoral n° 2009-03819 du 4 mai 2009) seront seules détentrices des dispositifs de recueil des demandes des nouveaux passaports biométriques, et cartes identité donc seules habilitées à accueillir ces demandes (arrêté du 9 février 2017) depuis le 21 mars 2017:

ALLEVARD	0476975024	LA MURE	(Sans RDV)
BOURG-D'OISANS	0476111250	PONT DE BEAUVOISIN	0476370010
BOURGOIN-JALLIEU	0474930054	PONT DE CLAIX	(Sans RDV)
CREMIEU	0474907092	ROUSSILLON	0474293162
DOMENE	0476772381	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	0476654035
VILLEFONTAINE	0474967032	ST EGREVE	0476565300
EYBENS	0476209980	ST MARCELLIN	0476384161
ECHIROLLES	0476206300	ST MARTIN D'HERES	0476607351
FONTAINE	0476287575	SASSENAGE	0476274863
GRENOBLE	0476769696	TOUR DU PIN	0474838444
L'ISLE D'ABEAU	0474182000	VIENNE	0474783031
LA COTE ST ANDRE	0474205399	VIF	0476735050
MENS	0476346121	VILLARD DE LANS	0476545000
MEYLAN	0476415916	VOIRON	0476670589
	ou 0476416922		

Toute demande peut être faite dans l'une de ces communes, quel que soit le lieu de résidence, mais la présence de l'intéressé reste obligatoire.